

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 01/10/2018**

Le lundi premier octobre deux mille dix-huit, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur Dominique RODRIGUEZ, **Maire**.

Messieurs Patrick BONNIN, Daniel GAUTHERON, Daniel LANDRY et Mesdames Florence BONNY, Rolande RICHARD, **Adjoint au Maire**.

Madame Nathalie BOUDY, Sylvie COHEN, et Messieurs Pascal DERAMEZ, Philippe LOUISE DIT MAUGER, Patrick MARSAULE, Patrick MONGAULT, David WEXSTEEN **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames Jeanine BENOIT, Alexandra LOPES COSTA, Béatrice OFFREDO-LESCARE, Laëtitia SAVE et Monsieur Gilles LECORNUE, **Conseillers municipaux**.

PROCURATION : Monsieur Christian MORESTIN a donné procuration à Monsieur Daniel LANDRY pour le représenter et voter en son nom au cours de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Daniel GAUTHERON.

EGALEMENT PRÉSENTE : Madame DHERMONS Delphine, **Directrice Générale des Services Communaux**.

Le quorum étant atteint, la réunion du Conseil Municipal débute à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à consulter le procès-verbal en date du 27 juin 2018 et à l'approuver.

I. Informations du Maire

M. le Maire informe l'assemblée que 13 D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner) ont été effectuées depuis le 19 juin 2018.

Il présente également les dépenses de la commune de plus de 5 000€ du 19 juin au 30 septembre 2018.

**Informations relatives aux dépenses de la commune de plus de 5 000€
du 19 juin au 30 septembre 2018**

Type de dépenses	Montant en €
Travaux de voirie impasse du Courval et des Hautes Bornes	53 712,00
Réfection des chaussées à divers endroits	29 988,00
Défi informatique (nouveau logiciel familles)	6 714,00
Toshiba (2 photocopieurs école et mairie)	9 012,00
Local archives	16 992,00

II. Avis relatif au projet de plan d'épandage de digestats de méthanisation

M. le Maire expose à l'assemblée le projet d'usine de méthanisation à Bailly-Romainvilliers monté par la CVO77 (groupement de Suez Organique et la Société d'Aménagement et de Gestion Agricole, SAGA, du Jariel).

Le projet a pour objectif de traiter des déchets issus des exploitations laitières et d'élevages ainsi que les déchets organiques de Village Nature. Ce mode de traitement induit la production de digestats solides et de digestats liquides qui nécessitent pour être épandus un plan d'épandage soumis à enquête publique.

M. le Maire informe également qu'il est prévu l'épandage de ces déchets, digestats liquides et solides, sur le territoire de la commune de Presles-en-Brie.

Il est rappelé que les preslois ont participé à l'investissement, respectivement 30 millions et 7 millions d'euros pour l'usine de compostage de déchets ménagers (SIETOM) et celle de boues des stations d'épuration (SMAB). Ces équipements, contrairement à celui projeté par la CVO77, vont jusqu'au bout de la démarche du traitement de déchets, puisqu'ils permettent d'aboutir à des **produits normalisés** (NF U44-051 et NFU 44-095) et commercialisables sans nuisances olfactives.

Il est donc totalement inacceptable que les preslois qui ont consenti des efforts financiers importants se trouvent aujourd'hui soumis à accepter les déchets d'agriculteurs ou d'habitants qui eux n'ont pas été jusqu'au bout de la démarche de traitement et de normalisation environnementale.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de rejeter tout projet prévoyant l'épandage de digestats tant liquides que solides sur la commune de Presles-en-Brie

III. Approbation des statuts de la Communauté de communes du Val Briard (CCVB)

M. le Maire présente le projet des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Val Briard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve les statuts de la CCVB.

IV. Convention de partenariat avec la Communauté de communes du Val Briard

M. le Maire présente les propositions de partenariat de la Communauté de communes du Val Briard relatives à des manifestations culturelles et itinérantes.

Il est proposé une journée « frissons et cauchemars » qui aura lieu le jeudi 1^{er} novembre de 10h à 19h et au cours de laquelle divers spectacles seront donnés.

La CCVB propose également le spectacle « Haut pomme trois livres » qui se tiendra le samedi 13 octobre de 9h30 à 10h30 en Médiathèque. Ce spectacle a pour objectif de s'adresser au tout public et favoriser l'ouverture culturelle dès le plus jeune âge.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat ayant pour objet :

- *le spectacle « Haut pomme 3 livres »,*
- *la journée « Frissons et cauchemars sur le Val Briard ».*

V. Etude surveillée : règlement et tarifs

Il est mis à la disposition des enfants scolarisés à l'Ecole Élémentaire Maurice André, une étude surveillée dans les locaux du Groupe Scolaire. Cette étude est mise en place dans le but d'aider les enfants à faire les devoirs donnés par l'enseignant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *approuve le règlement de l'étude surveillée,*
- *et décide l'application du tarif de 132€ par an et par enfant avec un règlement possible en trois fois :*
 - *44 € à l'inscription*
 - *44 € avant le 10 janvier 2019*
 - *44€ avant le 04 avril 2019*

VI. Etude surveillée : recrutement d'enseignants

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il apparaît indispensable de procéder au recrutement d'intervenants de l'Education Nationale pour encadrer l'étude surveillée. Les taux de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par les enseignants du 1^{er} degré sont fixés par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966.

Une revalorisation des taux plafonds des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles sont fixés par le décret n°2016-670 du 25 mai 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- *d'autoriser le Maire à recruter des intervenants issus de l'Education Nationale pour assurer l'encadrement de l'étude surveillée.*
- *d'appliquer les taux plafonds de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les enseignants, fixés par décrets.*

VII. SDESM : adhésion au groupement de commandes des diagnostics amiante et Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

M. le Maire expose à l'assemblée l'intérêt de la commune à adhérer à un groupement de commandes de diagnostics liés à la présence d'amiante ou d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés de voirie.

Le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif), le Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY78) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de leurs adhérents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes de diagnostics amiante et HAP dans les enrobés de voirie,*
- *d'autoriser le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.*

VIII. SDESM : adhésion des communes de Bagneaux-sur-Loing, Croissy-Beaubourg, Lésigny et Villenoy

Les communes de Bagneaux-sur-Loing, Croissy-Beaubourg Lésigny et Villenoy ont respectivement par une délibération en date du 22 mars 2018, du 24 avril 2018, du 22 juin 2018 et du 14 décembre 2016 sollicité leur adhésion au SDESM. Ce syndicat a donné son accord pour leur adhésion par délibérations n°2018-36 en date du 17 mai 2018 et n°2018-40 du 05 juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à l'adhésion des communes de Bagneaux-sur-Loing, Croissy-Beaubourg, Lésigny et Villenoy au SDESM.

IX. Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) MAXIMILIEN : plateforme de passation des marchés publics

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) MAXIMILIEN a vocation à regrouper tous les acheteurs publics de la région Île de France,

Ce groupement d'intérêt public propose un portail commun pour les marchés publics franciliens rassemblant annonce de marchés, plate-forme de dématérialisation et mise en réseau d'acheteurs publics, télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Le GIP MAXIMILIEN est une réponse aux difficultés des entreprises, notamment les TPE/PME, pour accéder aux marchés publics et un moyen pour les acheteurs publics de concilier respect de la réglementation et efficacité des achats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- *décide : - l'adhésion de la commune au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN*
 - *d'approuver la convention constitutive du groupement d'intérêt public*
 - *de régler la contribution annuelle correspondante en bénéficiant du prorata temporis la première année*
- *désigne Monsieur Dominique Rodriguez, Maire de la commune comme représentant de la commune au groupement d'intérêt public.*

- *autorise Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette adhésion.*

X. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'abri-voyageur avec le Conseil départemental

En vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports, le Département a mis en place sur la commune un abri-voyageur.

Dans ce cadre, une convention de mise à disposition a été conclue en janvier 2013 ; cette dernière arrivant à échéance dans les prochains mois, il est proposé au Conseil Municipal d'en prévoir son renouvellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un abri-voyageur par le Conseil départemental

XI. Subvention exceptionnelle à l'APA

Le Conseil départemental a décidé de verser à la commune la somme de 300€ pour l'organisation de la course pédestre de l'APA.

Aussi, l'APA achète des livres destinés au CCAS ainsi qu'aux associations (Presles Sauvegarde Patrimoine, école de dessins peinture).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 590,30 € à l'Association Presloise d'Animation (A.P.A.).

XII. Questions diverses

a) Fête de la pomme

M. le Maire tient à féliciter et à remercier les bénévoles, les élus et les agents municipaux qui ont œuvré à la belle réussite de la fête de la Pomme. Cette dernière s'est déroulée sous un beau soleil tout au long du week-end et a semble-t-il battu tous les records de fréquentation avec 8 tonnes de pommes transformées en 4000L de jus.

b) Lotissement « les Moissons »

M. Bonnin informe l'assemblée que 9 lots ont été vendus, 3 sont en cours d'acquisition avec un compromis de vente signé et 3 sont réservés. Il reste donc 7 lots et afin d'aider à leur commercialisation, il est décidé d'installer 4 panneaux publicitaires.

c) Travaux d'enfouissement chemin des Closeaux

Les travaux d'enfouissement des réseaux chemin des Closeaux démarrés en janvier vont pouvoir prendre fin à la suite de l'intervention d'Orange prévue cette semaine.

d) Départ des époux Gilabert

M. Gautheron annonce le départ de la commune des époux Gilabert en octobre. Il rappelle que pendant 28 ans ces derniers ont beaucoup donné au monde associatif tant à travers le tennis que la musique. Un « pot » de départ est prévu pour leur signifier la reconnaissance de la commune.

e) Félicitations aux services techniques

Des compliments doivent être formulés à l'égard des services techniques au regard de leur travail et de l'entretien de la commune qui reçoit des félicitations notamment de visiteurs extérieurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.